REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs

Nombres de Membres :
* En exercice = 11
* Présents = 8
* Absents = 3
* Procurations = 2
* Votants = 10

Date de la Convocation : 29/09/2026
Date d'affichage : 29/09/2026

Commune de Beutal

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :

Lundi 05 octobre 2026

Le cinq octobre deux milles vingt-six, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame TOTEMS MOREL Christiane - Maire.

Réunion du conseil municipal à 20h

Présents :

Mme Christiane TOTEMS MOREL, M. Fabrice FRICHET, Mme Sylvie DAVAL, M. Alexandre TUETEY, M. Stéphane AUBOIROUX, Mme Ivohä GUEUTAL, M. Silvain VEJUX, Mme Camille BOITEUX

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusée : Mme Rachel DUVERNOY donnée procuration à M. Fabrice FRICHET - Mme Juliette JARRIGE donnée procuration à Mme Christiane TOTEMS MOREL - M. Roland THIERRY

Secrétaire de séance : Mme TOTEMS MOREL Christiane

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2026 ;
3. Vote du compte administratif et suites à donner aux observations formulées lors de la séance du 28 avril 2026 ;
4. Détermination du prix du stère de bois pour l'exercice 2027 ;
5. Examen et adoption du règlement d'affouage 2027 ;
6. Point sur les travaux de la mairie ;
7. Informations et échanges relatifs à PMA ;
8. Questions diverses.

1. Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme TOTEMS MOREL Christiane pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

3. Vote du compte administratif et suites à donner aux observations formulées lors de la séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026/34

Objet : Adoption du compte administratif – Exercice 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sous la présidence de M. FRICHET Fabrice, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2025 qui s'établit ainsi :

- un excédent d'investissement de 162 183,74 €
- un excédent de fonctionnement de 62 993,73 €

Après le retrait de Mme TOTEMS MOREL Christiane maire, le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif du budget communal 2025.

Le compte administratif est voté à l'unanimité malgré e désaccord du Conseil Municipal avec la gestion financière de l'ancienne municipalité

4. Détermination du prix du stère de bois pour l'exercice 2027

Délibération n° 2026/33

Objet : Prix du stère 2027

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix du stère de bois pour 2027 à :

- 8€ si parcelle difficile d'accès
- 10 € si parcelle facile d'accès
- 15 € pour les personnes extérieures au village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ACCEPTER que le tarif du stère de bois 2027 soit de :

- 8€ si parcelle difficile d'accès
- 10 € si parcelle facile d'accès
- 15 € pour les personnes extérieures au village.

Approuvé et adopté à l'unanimité

5. Examen et adoption du règlement d'affouage 2027

Le Conseil Municipal examine le règlement d'affouage élaboré par la commission bois et nomme comme garants :

- M. VEJUX Silvain
- M. TUETEY Alexandre
- M. AUBOIROUX Stéphane

Le conseil municipal apprécie que la commission bois permette aux affouagistes de rapporter le bois chez eux et que celle-ci viendra mesurer sur place.

6. Point sur les travaux de la mairie

Des travaux de rénovation de la salle du conseil, du secrétariat et du bureau du maire sont nécessaires en raison de la vétusté des revêtements existants. Un devis de la société FCDC de Montbéliard a été retenu pour un montant de 3 134,21 € HT.

Ces travaux, destinés à valoriser le patrimoine communal, seront réalisés en régie par l'agent technique communal. Les fournitures seront acquises dans le cadre d'un marché de gré à gré, le montant étant inférieur au seuil de 40 000 € HT prévu par le Code de la commande publique. Les dépenses seront imputées en section d'investissement

7. Informations et échanges relatifs à PMA

Suite à la réunion du conseil des Maires, le Président demande à chacun de prendre un arrêté afin de ne pas transférer le pouvoir de police spéciale en matière d'habitat, de circulation et de stationnement sur voirie ainsi que délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi. Ce pouvoir reste à la charge du Maire.

8. Questions diverses :

Les points suivants ont été abordés :

- Opération Brioches : La vente des brioches a rapporté la somme de 475.10 €. Merci à tous pour votre mobilisation

- Ligue contre le cancer : La collecte pour la ligue contre le cancer a débuté le 5 octobre et se poursuivra jusqu'à la fin du mois.

- Souvenir Français : La quête pour le Souvenir Français sera du 30 octobre au 03 novembre. Rappelons que cette association collecte des fonds pour entretenir les tombes des soldats français morts au combat.

- Répartition d'une dotation « Maires agents de l'Etat » : La Préfecture nous informe que l'article 198 de la loi de finances pour 2026 a créé une reconnaissance des attributions exercées par le Maire au nom de l'Etat. Elle prend la forme d'un versement annuel et obligatoire d'un montant de 500 € de la commune à son Maire. Pour compenser ce versement, le CGCT institue une dotation versée par l'Etat aux communes d'un montant égal.
Si plusieurs maires se sont succédé dans la commune au cours de l'année civile, la somme est répartie entre eux à proportion de nombre de mois de présence.

- Service incendie : Suite à la réunion qui a eu lieu en Mairie avec les services incendie de Pays de Montbéliard Agglomération, nous devrons installer une bâche de retenue d'eau de 60 m3 au centre du village et une autre de 120 m3 en haut du hameau de La Guinguette.

- Salle de bains d'un logement : Une demande a été faite en Mairie par la locataire du logement de l'école pour le parquet de sa salle des bains. Après la visite sur place de l'Adjoint et de la Conseillère municipal chargé des logements, il s'avère qu'il y a un trou dans le planché (refait en 2021) et qu'il est urgent d'entreprendre des travaux.
Ceux-ci seront effectués par l'employé communal.

Liste des délibérations prises au cours de la séance

2026_33	Prix du stère de bois 2027
2026_34	Adoption du compte administratif – exercice 2025

Toutes ses délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 12/05/2026

Séance levée à 21h15

La secrétaire de séance :

TOTEMS MOREL Christiane

Madame la Maire

TOTEMS MOREL Christiane